

## Compte - rendu de la séance du 23 février 2024

### Présents (14) :

Sébastien Alonso, Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Martine Hemmache, Marie Heu, Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Sylviane Valcke, Christophe Vigne

### Excusés avec pouvoirs (6) :

Marie Fargier → Stéphane Chausse ; Isabelle Cros → Karine Taulemesse  
Florian Morge → Jacques Bellenger ; Roselyne Aulner → Patrick Rotger  
Annick Alivon → Sylvie Dubois Yann Bilancetti → Anne-Marie Laville-Franchi

### Votants : 20

### Excusés sans pouvoir (0) : /

### Absents (3) : Marie-Jeanne Cosse, Roxane Launey, Didier Mehl

- Élection à l'unanimité de Christophe Vigne en tant que secrétaire de séance
- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024
- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.
- Accord donné à l'unanimité concernant la participation financière de la commune (1/3 de la dépense soit 29 772,97 €)n aux travaux commandés par ADIS de reprise sur toiture de l'immeuble situé Grand'rue dans lequel sont positionnés le local ados et la salle de musique du centre socioculturel.
- Accord à l'unanimité d'une subvention exceptionnelle de 924 € à l'OGEC Notre Dame du Coiron pour l'organisation d'un séjour de classe découverte à Jaujac du 12 au 16 février dans le cadre du projet d'apprentissage intensif de l'anglais.
- Approbation à l'unanimité de la convention triennale 2024-2026 avec l'association « Les Eclisses » pour l'accueil d'une programmation d'un concert dans le cadre du festival « les cordes en ballade » et de l'octroi d'une subvention annuelle de 2000 €.
- Approbation à l'unanimité de la cession à Mme et M. Coursodon d'une fraction de al parcelle communale sise voie de Chapelette AH 194 pour un montant de 3800 € H.T. (180 m<sup>2</sup> soit 21 € le m<sup>2</sup>).
- Approbation à l'unanimité de la modification des tableaux des emplois et des effectifs permanents et non permanents de la collectivité.
- Approbation à l'unanimité du règlement de formation de la collectivité.
- Informations diverses: trail, jeu de piste, action sociale, actions en faveur de l'enfance, animations culturelles, concertation centre-bourg, Villeneuve en égalité, activité économique, calendrier des séances du conseil municipal, compétence communautaire sur les documents d'urbanisme, affaire en contentieux.